



VANVES : LA REDACTION NE VEUT PAS FINIR A POIL

9 Novembre, de nouvelles offres d'emploi sont publiées, un poste de JRI à Vanves en fait partie ; le comblement d'un poste vacant semble être une bonne nouvelle pour la rédaction.

En effet, plusieurs JRI absents de longue durée ne sont pas ou peu remplacés, l'équivalent de 7 temps pleins : 2 maladies longue durée, 1 congé parental, 2 mi-temps, 2 détachés.

Par ailleurs, 2 journalistes reporters d'images sont affectés à d'autres tâches : l'un officie en tant que rédacteur à plein temps, l'autre à l'édition, également à plein temps. De nombreux autres exercent régulièrement leur compétence complémentaire.

Au total, dans la pratique, 14 JRI pour 29 rédacteurs, soit 1/3 pour 2/3, un ratio jamais atteint jusqu'à présent.

Résultat : lorsque le manque de JRI se fait vraiment trop sentir, au point de ne plus pouvoir composer d'équipes de reportage, ce sont les rédacteurs nouvellement recrutés (au forfait jour et à 5 jours par semaine) qui servent de variable d'ajustement et prennent la caméra, histoire de charger un peu plus leurs semaines déjà bien remplies !

DES ENGAGEMENTS NON RESPECTES

Lors d'une rencontre avec les représentants Cfdt et SNJ avant l'été, le directeur régional s'était engagé à remplacer davantage les absences de JRI. Dans les faits, il n'en est rien : la charge de travail s'est à nouveau considérablement alourdie pour ces salariés, générant d'importants risques pour leur santé.

La délégation avait également protesté contre le départ d'une rédactrice AVEC son poste à Lyon.

« C'est la dernière fois que la rédaction de Vanves perdra 1 poste » nous avait assuré le même directeur régional... Vrai ou faux ? FAUX.

La mise en consultation du poste de JRI est un jeu de dupes : non seulement, il semble préempté ; mais dans les faits la rédaction de Vanves perd encore une fois un JRI.

La stratégie ? Deux détails écrits en tout petit, comme dans les contrats d'assurances :

- la direction affiche le souhait d'une compétence complémentaire niveau 2 (fait rarissime)
- Le candidat doit s'attendre à une « Participation régulière à la fabrication des émissions de la direction régionale »

De qui se moque-t-on ? Durant la dernière décennie, la direction a toujours refusé de créer des postes à l'Antenne ; au contraire, elle en a même supprimé un il y a quelques années et rapatrié un autre à la rédaction, au motif que l'activité n'y est pas pérenne, et qu'« une grille évolue ». Et aujourd'hui, miracle !

Comment ne pas y voir un poste visiblement profilé pour correspondre à « Monsieur Bidule » ou « Madame Machin », et donc publié juste pour la forme ?

Comment ne pas y voir la volonté de la direction régionale d'amputer un peu plus le BRI pour répondre à des besoins (que nous ne contestons pas au demeurant) de l'antenne et des programmes ? Besoins qu'elle a elle-même créés en supprimant 2 postes de journalistes à l'antenne !

Comment ne pas y voir la malhonnêteté intellectuelle d'une direction qui certifie que ce poste « est basé donc reste en rédaction » mais que le ou la journaliste sera amené à travailler pour l'antenne ? Un journaliste qui non seulement partira tourner seul et écrira son sujet (coucou la compétence complémentaire niveau 2 !) mais surtout travaillera davantage pour les programmes que pour la rédaction.

«On appréciera au coup par coup » assure le rédacteur en chef. Ah oui ? Comme pour les JRI cités plus hauts qui devaient faire l'objet de remplacements ?

Nous ne sommes pas des idiots. Que la direction arrête d'essayer de nous faire avaler des couleuvres.

Les faits, les voici : on peut légitimement s'interroger sur les conditions de travail de la personne qui y sera recrutée, sachant qu'un CDD a tourné récemment pour l'antenne, SEUL, 2 sujets de 3 minutes en une journée, et les a montés en une journée également !

Un poste d'OPS vacant non remplacé qui a pour conséquence la raréfaction des OPS en reportage, un poste de rédacteur parti dans une autre région, un poste d'assistante de rédaction préempté par la direction régionale, et maintenant un poste de JRI : jusqu'à quand la direction va-t-elle déshabiller la rédaction de Vanves ?

Le directeur régional doit tenir ses engagements ET sa parole.

La CFDT, le SNJ et le SNJ-CGT exigent le maintien intégral de l'activité de ce poste de JRI à la rédaction et le retour à un profil reportage à dominante image afin qu'il soit adapté aux besoins réels de la rédaction de Vanves.

Vanves, le 13 Novembre 2017